

XVII - Conclusion

Le projet du parc éolien des Portes du Porcien s'insère dans le département des Ardennes sur un territoire rural et vallonné .

Il s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de développement de l'énergie éolienne.

Il a fait l'objet d'études réalisées par des écologues, paysagistes, géographes, agronomes et acousticiens.

Si l'environnement physique ne présente pas de contrainte particulière à l'implantation d'éoliennes, plusieurs enjeux écologiques, paysagers et humains ont été identifiés.

Le porteur du projet a intégré la doctrine « éviter, réduire et compenser ».

Il s'est appuyé sur diverses recommandations.

Le projet retenu tient compte de l'ensemble de ces recommandations.

Les études et la proposition de mesures adaptées ont permis de réduire les impacts du projet (300 000 € de mesures d'accompagnement).

L'impact des éoliennes sur l'environnement naturel sera globalement négligeable.

Les impacts sur l'environnement humain sont faibles.

Le territoire bénéficiera de retombées économiques tant pendant la période des travaux que pour la durée d'exploitation du parc.

Les collectivités locales, Communauté de Communes et Communes, recevront entre 190 000 et 215 000 € de recettes fiscales chaque année.

Grâce à une production de 52,2 Gwh par an, l'électricité produite permettra de participer aux objectifs de production d'électricité en France ainsi qu'à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Au faible impact du parc s'ajoute la mise en œuvre de mesures d'accompagnement . En découleront des bénéfices environnementaux notamment pour le paysage et la biodiversité, mais aussi en faveur de l'amélioration du cadres de vie des riverains .

Le projet a bénéficié d'un soutien local à travers de bulletins communaux ainsi que de lors de réunions publiques organisées par le promoteur.

L'implantation retenue présente différents atouts :

- > éloignement des zones habitées
- > intégration paysagère
- > choix du modèle d'aérogénérateur ? à l'échelle des éoliennes existantes.

La MRAe a émis un avis favorable sur l'étude d'impact le 20 octobre 2021.

L'enquête publique de parc éolien des Portes du Porcien a porté sur un périmètre de 10 kilomètres autour du projet. Elle a concerné 18 Communes de l'Aisne et des Ardennes , soit environ 4 500 habitants.

Les 849 consultations du registre dématérialisé montrent que la population a largement eu connaissance de l'enquête publique et s'est informée sur le projet.

29 observations – la plupart très développées - ont été formulées

Toutes les observations et questions ont été notées dans la synthèse .

Le porteur du projet a répondu point par point, sur 30 pages, à toutes les demandes des particuliers, de la Chambre d'Agriculture et du représentant de la commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS)

Selon la loi, la distance entre la zone d'implantation et les habitations est fixée à 500 mètres. Le promoteur avait décidé 800 mètres puis après des échanges avec les acteurs locaux, il a porté cette distance à 1 200 mètres.

Le porteur du projet a fait le choix d'accompagnements supplémentaires visant à favoriser le développement de la biodiversité locale :

- plantations de haies
- extension d'un boisement
- valorisation de 2 mares
- préservation de jachères.

Le balisage lumineux est obligatoire de jour comme de nuit afin de garantir la sécurité aéronautique et les exercices militaires . Le balisage prévu respecte la réglementation en vigueur.

La perturbation des communications : le porteur du projet a promis de rétablir la réception télévisuelle à ses frais. En revanche, selon lui, il n'a jamais été constaté que les éoliennes perturbaient les réseaux téléphoniques.

Le démantèlement : il est financé par le promoteur qui doit constituer une garantie financière. En cas de faillite de l'entreprise, le Préfet déblocuera la somme prévue.

Celle-ci a été réévaluée en décembre 2021. Compte tenu de cette nouvelle réglementation, le coût du démantèlement du parc sera compris entre 375 000 et 525 000 €.

Selon l'arrêté du 10/12/2021, le socle sera excavé en totalité.

Nuisances pour la santé : A ce jour, les différentes études de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) et l'Académie de Médecine concluent qu'aucune maladie ne semble pouvoir être imputée aux éoliennes.

Les créations d'emplois :

En 2020, l'éolien représentait 22 600 emplois sur le territoire. Localement, il existe :

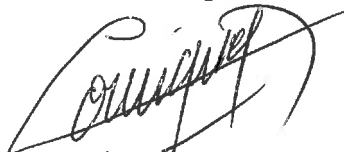
- 2 sites de maintenance, un à Rethel dans les Ardennes et l'autre à Lislet dans l'Aisne
- 1 centre de formation au Lycée Bazin, à Charleville Mézières.

En revanche, les éoliennes sont des unités de production d'électricité visibles et viennent modifier le paysage. Il serait toutefois **important** de réfléchir à l'impact visuel que représente le nombre de parcs éoliens dans le sud du département comme le montre le plan page suivante.

J'émet un avis favorable à ce projet de parc éolien des Portes du Porcien.

Le 29 avril 2022

Le commissaire enquêteur .
Alain Corniquet

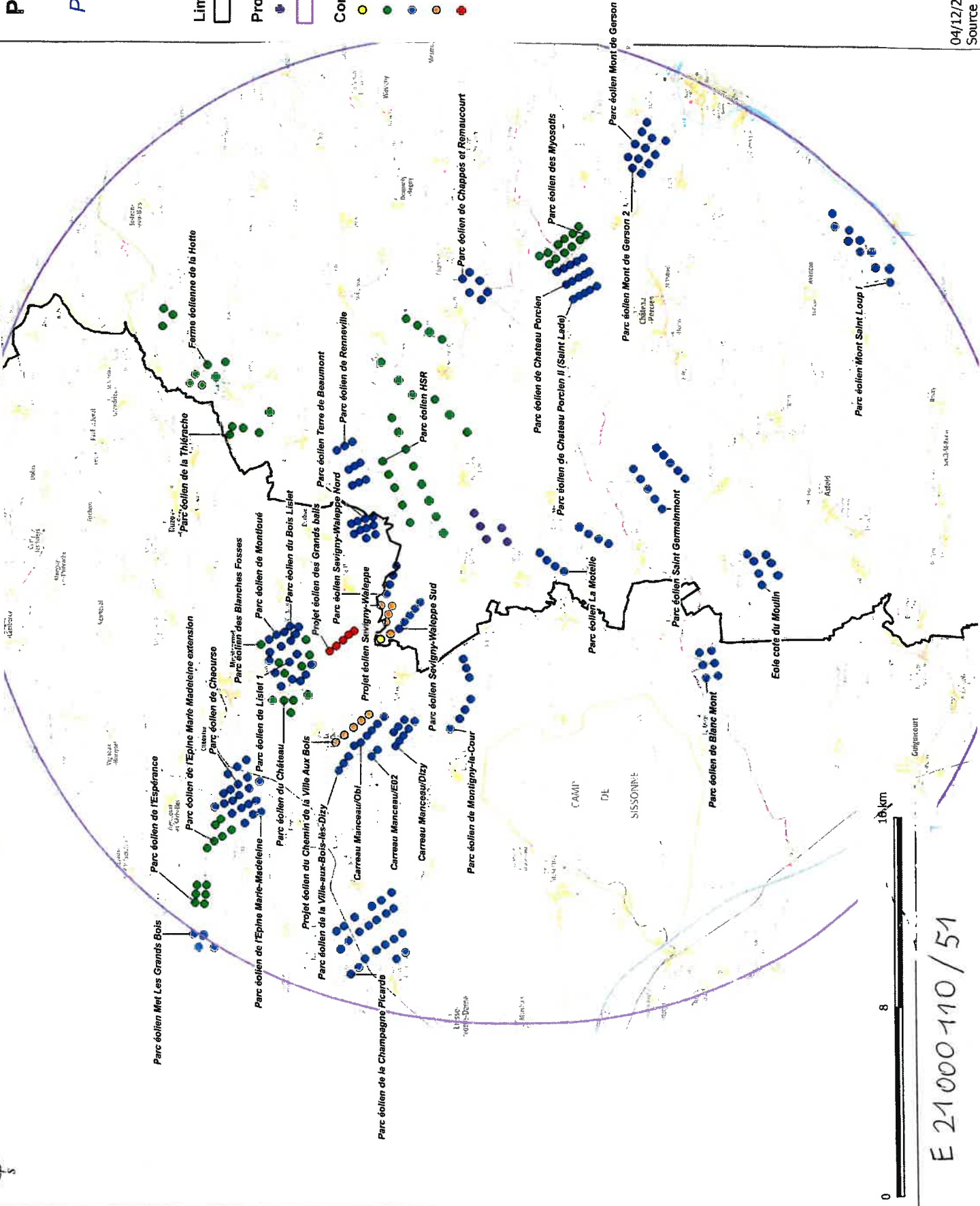




Projet éolien des Portes du Porcien

Plan de situation et contexte éolien

- Légende**
- Limites administratives**
- Région
- Projet**
- Eolienne
 - Périmètre d'étude - 20km
- Contexte éolien**
- Eolienne abandonnée
 - Eolienne accordée
 - Eolienne en exploitation
 - Eolienne en instruction
 - Eolienne refusée



E 21000110 / 51

(46/46)